



# Bulletin d'information

## Election complémentaire au Conseil communal du 9 juin 2024 – informations

A la suite de la démission de Monsieur Roger Berberat de son poste de conseiller communal pour le 30 juin 2024, le Conseil communal avait donné un délai jusqu'au 25 mars 2024 aux signataires de sa liste pour proposer un nouveau candidat. Au terme de ce délai, aucun candidat n'a été annoncé.

En conséquence, une élection complémentaire doit être organisée. Elle se déroulera le dimanche 9 juin 2024 selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur les droits politiques et du Règlement communal sur les élections.

### Dépôt des candidatures

Les actes de candidatures doivent être remis au secrétariat communal à Develier jusqu'au lundi 15 avril 2024, à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du candidat. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du candidat et celles d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la Commune.

### Ouverture du bureau de vote

Le dimanche 9 juin 2024 de 10 à 12 heures.

### Lieu

Bureau communal de Bourrignon.

### Comment faire pour se porter candidat ?

Les personnes qui souhaitent se porter candidate doivent déposer leur acte de candidature de la façon suivante :

- l'acte de candidature indique le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du candidat ;
- il doit porter la signature manuscrite du candidat et celle d'au moins cinq électeurs domiciliés dans

la Commune ;

- les actes de candidature doivent être remis au secrétariat communal à Develier au plus tard le lundi 15 avril 2024 à 12 heures.

Des listes de candidature sont à disposition au secrétariat communal à Develier.

### Conditions d'éligibilité

L'ordonnance concernant les élections communales, RSJU 161.19, précise les conditions d'éligibilité comme membre d'autorités communales (articles 2 et 3).

Peuvent se porter candidates et candidats :

- les Suissesses et les Suisses âgés de dix-huit ans, domiciliés depuis trente jours dans la Commune ;
- les étrangères et étrangers âgés de dix-huit ans et domiciliés en Suisse depuis dix ans, dans le Canton depuis un an et dans la Commune depuis trente jours.

### Procédure

Si une seule liste est déposée à la date du 15 avril 2024, le candidat sera élu tacitement.

Si plusieurs listes sont déposées, l'élection aura lieu le dimanche 9 juin 2024 selon le système de la majorité relative.

Si aucune liste n'est déposée dans le délai imposé, il s'agira d'une élection libre.

L'administration communale reste à disposition pour tout renseignement complémentaire souhaité.

## Personnel communal

Le Conseil communal a le plaisir d'annoncer les engagements des personnes suivantes :

- Madame Ana Dos Santos Carpinteiro au poste de concierge du bâtiment scolaire et

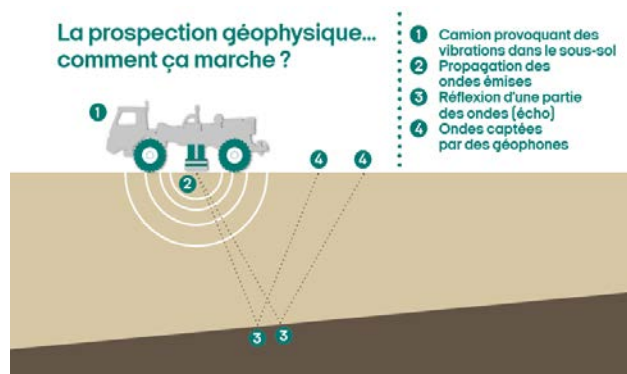
➤ Madame Andrea Frank au poste d'huissière communale.

Il les remercie et leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leur tâche communale.

## Projet de géothermie profonde de Haute-Sorne – campagne de mesures géophysiques

La société Geo Energie Suisse va effectuer des mesures géophysiques dans les communes de Saint-Brais, Clos du Doubs, La Baroche, Boécourt, Develier, Bourrignon, Courtételle et Delémont. Ces localités sont en effet concernées par la prochaine campagne de reconnaissances géophysiques en sismique réflexion 2D qui devrait se dérouler dans le courant du mois d'avril durant une quinzaine de jours.

Le but de cette campagne de mesures est de cartographier et de produire une image des structures géologiques du sous-sol au moyen de camions vibreurs. Les vibrations que ceux-ci provoquent (ondes acoustiques) traversent le sol et sont ensuite réfléchies vers la surface où elles sont enregistrées grâce à des capteurs (géophones).



Ces capteurs sont de petits boîtiers dotés d'une tige en acier permettant de les planter dans le sol. Ils resteront quelques jours sur les parcelles concernées avant d'être retirés. Ces capteurs sont passifs. Ils n'émettent



aucune onde et ne récoltent aucune donnée à l'exception des vibrations produites ainsi que leur position GPS.

Cette campagne de mesures ne causera pas de nuisances majeures, hormis des vibrations au passage des camions vibreurs et quelques nuisances sonores de courte durée. L'amplitude des vibrations est surveillée et respecte les normes en vigueur, évitant ainsi tout impact sur les bâtiments, les routes ou les conduites.

Les mesures auront lieu en soirée et de nuit. L'acquisition nocturne permet de limiter les perturbations du trafic et d'augmenter la qualité des données (moins de bruit ambiant).

Les données, en complément de celles actuellement récoltées par l'Université de Genève dans le cadre d'une campagne de mesures sismiques passives, permettront de mieux connaître la géologie de la région et contribueront à accroître la sécurité du projet de géothermie profonde.

Pour plus d'informations : [www.geo-energie-jura.ch](http://www.geo-energie-jura.ch)

Source : Geo Energie Suisse

## Agenda des manifestations

### Election complémentaire au Conseil communal

Dimanche 21 avril 2024, de 10h00 à 12h00, Bureau communal.

### Votation fédérale

Dimanche 9 juin 2024, de 10h00 à 12h00, Bureau communal

### Tables d'hôtes - Tavolata

Les prochaines dates pour la table d'hôtes sont les suivantes :

- 16 avril 2024
- 14 mai 2024
- 11 juin 2024



Pour s'inscrire, il suffit de téléphoner au : 078 835 27 79 ou 032 431 17 79 au moins 48 heures à l'avance.

Le Conseil communal